



10057
19323

FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 avril 2024 - 30 avril 2024

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR
TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.
Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	108	2 238,10	11,22	7,084450
Cartes de débit	86	1 607,75	8,06	3,215500
Cartes de crédit	19	300,70	1,52	0,902100
Cartes commerciales	3	329,65	1,64	2,966850
Visa	10	132,20	0,66	0,351100
Cartes de débit	4	45,50	0,24	0,091000
Cartes de crédit	5	56,20	0,27	0,168600
Cartes commerciales	1	30,50	0,15	0,091500
MasterCard	4	34,70	0,17	0,147400
Cartes de débit	2	16,70	0,08	0,033400
Cartes commerciales	1	6,00	0,03	0,090000
Cartes hors Espace Economique Européen	1	12,00	0,06	0,024000
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 864	15 874,49	79,96	37,011830
Cartes de débit	1 540	12 712,84	64,12	25,425680
Cartes de crédit	285	2 811,45	14,06	8,434350
Cartes commerciales	39	350,20	1,78	3,151800
Visa	288	2 383,65	12,39	6,341800
Cartes de débit	189	1 539,75	7,75	3,079500
Cartes de crédit	83	715,00	3,59	2,145000

<<Suite au verso>>

UN.20240515.080253.5001.0001.10053 X 0 2

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes commerciales	14	122,20	0,60	1,099800
Cartes hors Espace Economique Européen	2	6,70	0,45	0,017500
MasterCard	82	702,95	3,59	2,058680
Cartes de débit	69	587,45	3,00	1,236980
Cartes de crédit	4	30,40	0,15	0,091200
Cartes commerciales	6	43,10	0,23	0,646500
Cartes hors Espace Economique Européen	3	42,00	0,21	0,084000
TOTAL	2 356	21 366,09	107,99	52,995260

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.